

### PROJET DE LA ROUTE 170 À SAINT-BRUNO ET DE LA ROUTE 169 VERS ALMA – BONIFICATION

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet. Il est à noter que ce projet bénéficie des mesures d'accélération prévues à la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (2020, c. 27).

Le projet de développement de la route 170 à Saint-Bruno et de la route 169 vers Alma vise à aménager, sur la route 170 à partir de Saint-Bruno, une chaussée à deux ou quatre voies divisées contournant la municipalité pour rejoindre la route 169. Ce projet constitue la dernière phase du grand projet de la construction d'une voie rapide entre Alma et l'arrondissement de La Baie, à Saguenay, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Cet avis contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à l'adresse suivante : [www.ree.environnement.gouv.qc.ca](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca).

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 29 avril 2021, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse mentionnée précédemment.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au 418 521-3830 ou sans frais au 1 800 561-1616 ainsi que sur le site Web du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au [www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca).

31 mars 2021

Cet avis est publié par le ministère des Transports, conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2).

---

Québec 